

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01514

Numéro SIREN : 801 859 075

Nom ou dénomination : 1 PACTE SYNERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2021 sous le numéro de dépôt 5127

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	70 706	70 314	392	17 142	16 750-	97.71-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	45 575	27 578	17 997	27 201	9 204-	33.84-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 204 009		1 204 009	1 183 709	20 300	1.71	
Créances rattachées à des participations	21 000		21 000	20 000	1 000	5.00	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	30		30	30			
Total II	1 341 320	97 892	1 243 428	1 248 082	4 654-	0.37-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	22 604		22 604	17 352	5 251	30.26
	Autres créances	163 686		163 686	71 656	92 030	128.43
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	184 291		184 291	462 537	278 246-	60.16-	
Charges constatées d'avance (3)	215		215	1 852	1 638-	88.41-	
Total III	370 795		370 795	553 397	182 602-	33.00-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 712 116	97 892	1 614 223	1 801 480	187 257-	10.39-	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	629 450		629 450			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	87 050		87 050			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	62 945		62 945			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	439 539		329 739	109 800	33.30	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	100 825		109 800	8 975-	8.17-	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 319 809		1 218 984	100 825	8.27		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	57 044		83 003	25 959-	31.28-	
	Concours bancaires courants	379		172	207	120.00	
	Emprunts et dettes financières diverses	192 952		458 862	265 910-	57.95-	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 113		6 701	4 588-	68.46-	
	Dettes fiscales et sociales	22 669		13 302	9 367	70.42	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	19 256		20 455	1 199-	5.86-		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	294 414		582 496	288 082-	49.46-	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 614 223		1 801 480	187 257-	10.39-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

263 562 461 744

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	170 128		170 128	533 139		363 011-	68.09-
Chiffre d'affaires NET	170 128		170 128	533 139		363 011-	68.09-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 600	7 115		5 515-	77.51-
Autres produits			10	5		5	110.17
Total des Produits d'exploitation (I)			171 738	540 259		368 521-	68.21-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			90 684	138 502		47 818-	34.53-
Impôts, taxes et versements assimilés			7 469	3 758		3 711	98.74
Salaires et traitements			35 248	211 545		176 297-	83.34-
Charges sociales			13 748	139 257		125 508-	90.13-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 954	32 774		6 820-	20.81-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	1		1	97.85
Total des Charges d'exploitation (II)			173 106	525 837		352 731-	67.08-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 368-	14 422		15 790-	109.48-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	110 951		110 000	951 0.86
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	121		65	57 87.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	111 072		110 065	1 007 0.92
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 426		9 747	4 321- 44.33-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 426		9 747	4 321- 44.33-
2. Résultat financier (V-VI)	105 646		100 317	5 329 5.31
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	104 278		114 740	10 462- 9.12-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100			100
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	100			100
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	352		805	453- 56.25-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100			100
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	452		805	353- 43.82-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	352-		805-	453 56.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 101		4 135	1 034- 25.01-
Total des produits (I+III+V+VII)	282 910		650 323	367 414- 56.50-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	182 085		540 523	358 439- 66.31-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	100 825		109 800	8 975- 8.17-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

1 PACTE SYNERGIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 629 450 euros
Siège social : Quartier les fyols RN 8
13400 AUBAGNE
801859075 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 NOVEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 100 825,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 100 825,00 euros

A titre de dividendes aux associés 80 000,00 euros

Le solde, soit la somme de 20 825 euros, affecté en totalité au compte « Autres réserves », dont le solde créditeur est désormais porté à la somme de 460 364 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 17 600 euros, et que les dividendes non éligibles à cet abattement s'élèvent à 62 400 euros..

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

